

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORONAVIRUS COVID-19 :

> SERVICES DE LA VILLE / CONFINEMENT #2

Mercredi 1^{er} avril 2020

La ville de Sainte-Savine vous informe sur l'ouverture de ses services ainsi que sur les mesures prises durant la période de confinement :

Ouverture des services de la Ville

Durant la crise sanitaire, les bâtiments administratifs de la commune sont momentanément fermés au public et l'accueil physique des usagers suspendu.

L'ensemble des services de la Ville continuent cependant **de vous accueillir** - désormais à distance, **par téléphone mais aussi par mail**, solution parfois plus pratique en dehors, bien sûr, des urgences.

Vous pouvez trouver toutes les coordonnées de nos services sur notre site internet :

<https://www.sainte-savine.fr/contacter-un-service>

Le service d'accueil téléphonique de la Mairie vous répond au 03.25.71.39.50 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et par mail à com@ste-savine.fr.

1

Centre Communal d'Action Sociale

Le confinement qu'il convient de respecter peut avoir des conséquences dans votre vie quotidienne. Si les solidarités familiales et amicales de voisinage ne pouvaient s'exercer naturellement, ou pour toutes autres problématiques, le **Centre Communal d'Action Sociale** vous écoute du lundi au vendredi de **9h à 12h et de 14h à 17h** au **03 10 72 03 90** ou au 06 67 16 48 44.

La plateforme d'appel « **Coup de fil'âge** » est **activée et étendue** aux personnes fragiles pour permettre la continuité d'un lien social et lutter contre l'isolement en cette période de confinement.

L'**épicerie sociale**, véritable acteur de solidarité, assurera la distribution de colis de secours de produits secs aux bénéficiaires.

Collecte des déchets

Le ramassage des déchets assuré par Troyes Champagne Métropole est **maintenu aux jours habituels**.

Attention néanmoins, les horaires de collecte peuvent varier des horaires habituels.

Retrouvez toutes les informations sur les dates de collecte par quartier ici :

<https://troyes-champagne-metropole.fr/.../.../jours-de-collecte/>

Le réassort de **sacs de tri** est également assuré. Vous pouvez nous faire part de vos besoins par téléphone au **03.25.71.39.50**, les sacs seront alors mis à votre disposition par la police municipale.

Fermeture de la déchetterie

La **déchetterie de Sainte-Savine**, ainsi que l'ensemble des déchetteries de Troyes Champagne Métropole sont **fermés** jusqu'à nouvel ordre.

Marchés

Les **marchés alimentaires** de Sainte-Savine des mardis et vendredis **restent ouverts** pendant la crise sanitaire sur autorisation préfectorale. Les **mesures de sécurité sanitaires sont mises en place** par la Ville et les exposants pour permettre à chacun de venir s'approvisionner en sécurité.

Fermeture des parcs et jardins

En plus des bâtiments administratifs, des établissements scolaires et des complexes sportifs de la commune, les lieux publics tels que les **aire de jeux, jardins et parcs sont désormais fermés au public jusqu'à nouvel ordre.**

Cette fermeture s'inscrit dans la continuité des mesures prises pour limiter la propagation du virus Covid-19.

Vous retrouverez la liste complète des lieux publics ci-dessous :

- Square de l'Ouest
- Parc Truaude
- Square Foulon
- Square Durlot
- Aire de jeux de la Chapelle du Parc

2

Fermeture de la voie des Viennes la nuit

La **voie verte des Viennes** qui s'étend sur les communes de Troyes, Saint-André-les-Vergers, La Rivière-de-Corps ainsi que Sainte-Savine est **fermée jusqu'à nouvel ordre de 22h à 7h.**

Équipements des commerçants

Les élus Saviniens sont allés à la rencontre des commerçants de la commune afin de recenser leurs **besoins en matière d'équipements de protection.**

En partenariat avec Troyes Champagne Métropole, des **masques en tissu lavables et réutilisables**, fabriqués et offerts par la société Lacoste, leur ont été distribués ce jour.

Des **parois de protection anti-projection en plexiglas** seront également fournies aux commerçants demeurant ouverts pour leur permettre de sécuriser des points d'accueil clients tels que des lignes de caisse ou des présentoirs.

A NOTER : les commerçants saviniens peuvent adresser leur demande à com@ste-savine.fr avec une photo de leur banque d'accueil, sa hauteur, sa profondeur et sa largeur.

Déplacements

Nous vous rappelons que les contacts et déplacements doivent être réduits au **strict minimum** (déplacement domicile-travail sur justificatif de l'employeur, achat de première nécessité, déplacement pour motif de santé ou pour motif familial impérieux, déplacement bref à proximité du domicile lié à l'activité physique individuelle et aux besoins des animaux de compagnie dans la limite d'une heure par jour dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile, convocation judiciaire ou administrative, participation à des missions d'intérêt général).

Une **attestation de déplacement obligatoire doit être préalablement remplie et renouvelée avant chaque déplacement en indiquant la date et l'heure du déplacement.**

L'attestation est disponible en téléchargement sur notre site internet : www.sainte-savine.fr/covid-19

Cette attestation peut également être rédigée sur papier libre par vos soins.

Ces dernières sont également mise à votre disposition chez les commerçants ouverts au public.

Une **attestation simplifiée**, rédigée en français « Facile à lire et à comprendre » (FALC) et complétée par des images est également **disponible sur notre site internet**. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap intellectuel ou mental, aux personnes illettrées ou aux étrangers ayant des difficultés à parler français.

Si vous ne respectez pas les mesures de confinement, vous encourez une amende allant de 135€ jusqu'à 3 750€ en cas de récidive.

3

Fermeture des commerces alimentaires la nuit

Afin de limiter les regroupements et déplacements de nuit, en dehors des motifs autorisés pendant la période de confinement, les **commerces alimentaires de Sainte-Savine réalisant de la vente sur place et/ou à emporter sont fermés entre 22h00 et 07h00 du lundi au dimanche inclus** jusqu'à nouvel ordre.

Conciergerie « courses solidaires »

L'association de la **Croix-Rouge de l'Aube** se déplace avec ses personnels auprès de personnes fragiles et vulnérables pour la **distribution de paniers alimentaires** à Sainte-Savine ainsi que sur tout le reste du département. Appelez le numéro **09 70 28 30 00**, la plateforme nationale recueillera les informations sur votre situation et vos besoins afin de les transférer au département concerné.

Soutien psychologique à la population

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, afin d'accompagner adultes, adolescents, enfants et professionnels de santé, l'association **Actualité de la psychanalyse à Troyes**, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole proposent une **cellule de soutien psychologique** gratuite, anonyme, confidentielle et ouverte à tous. **Dès ce lundi 30 mars, des professionnels** (psychologues, pédopsychiatres, psychanalystes et psychiatres) **sont à votre écoute de 9h30 à 12h30 et de 14h et 20h**, du lundi au samedi : **03 10 72 10 50**.

A noter que pendant toute la période de confinement, et afin de répondre aux besoins des parents et adolescents, les éducateurs spécialisés de l'**Association Jeunesse pour Demain** (03 25 71 88 18) assurent des permanences téléphoniques.

Les éducateurs pour notre secteur sont à votre écoute :

- Xavier Brügger 06 89 62 00 56
- Mélanie Blanchard 06 76 77 33 86
- Stéphane Choiselat 06 98 52 88 60
- Elodie Gomes-Araujo 06 76 77 33 82
- Marc Maury 06 73 89 91 94

La **Maison de l'Adolescence de l'Aube** maintient, quant à elle, une écoute téléphonique au 03 25 71 88 20 et par e-mail : mdaube@orange.fr

Par ailleurs, Fil Santé Jeunes, partenaire de la Maison de l'Adolescence, reste à votre disposition de 9h à 23h au 0 800 235 236 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Parents travaillant dans le secteur sanitaire et médico-social

Un formulaire départemental a été élaboré pour recenser les **besoins de garde des enfants** pour les **personnels du secteur sanitaire et médico-social** ne disposant d'aucune autre alternative de garde.

Ce formulaire est disponible en ligne au lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/besoins-accueils-enfants-professionnels10-covid19>

Dans toute la mesure du possible, et afin de faciliter la gestion des demandes, nous remercions les personnels concernés de s'inscrire 2 jours avant la date souhaitée de garde.

4

Que faire face aux signes de la maladie ?

Si vous présentez de la toux et de la fièvre, **restez chez vous et limitez les contacts** avec d'autres personnes.

En général, la maladie guérit en quelques jours et les signes disparaissent avec du repos. Si après quelques jours vous ressentez une gêne respiratoire ou êtes essoufflé, **appelez le 15 ou le 114** (pour les sourds et malentendants).

Vous avez des questions sur le Coronavirus ?

Rendez-vous sur le site du gouvernement : gouvernement.fr/info-coronavirus

Nous comptons sur votre compréhension et votre participation pour assurer la sécurité de chacun et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

SERVICE PRESSE / COMMUNICATION : 03.25.71.39.67 / com@ste-savine.fr

Hôtel de ville, 1 rue Lamoricière, 10300 SAINTE-SAVINE

www.sainte-savine.fr / facebook.com/villedesaintesavine / [@saintesavine10](https://twitter.com/saintesavine10)